

LANAUDIÈRE

ENGAGEMENT JEUNESSE

DIAGNOSTIC SUR LA CONTINUITÉ DES SERVICES AUX JEUNES

L'insertion socioprofessionnelle des jeunes
immigrants



Table des partenaires
du développement social
de Lanaudière

DOCUMENT DE CONSULTATION
Pour le comité de suivi Engagement jeunesse
Lanaudière

10 mai 2010

La production du diagnostic sur la continuité des services aux jeunes de l'Engagement jeunesse portant sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes immigrants a été assumée par la Table des partenaires du développement social de Lanaudière.

La rédaction des textes a été réalisée par Isabelle Levasseur de la Table des partenaires, Elsy Maythee Elias Lopez du Ministère de l'Immigration des Communautés culturelles et de Bernard Bohmert de la Conférence régionale des Élus (es) Lanaudière.

La mise en page a été réalisée par la Table des partenaires du développement social de Lanaudière.

Pour information, communiquez avec la Table des partenaires.



TABLE DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LANAUDIÈRE

3, rue Papineau, bureau 107, Joliette (Québec) J6E 2K3

 *(450) 759-9944*

 *(450) 759-8889*

 *lanaudiere@tpdsl.org*

 *chantal.lalonde@tpdsl.org*

<http://www.tpsdl.org>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 Le contexte	1
2 La méthodologie	2
3 La terminologie	2
4 La continuité des services	3
AVANT-PROPOS	4
PARTIE 1 L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES IMMIGRANTS	5
1.1 Portrait de la clientèle	7
1.1.1 Caractéristiques	8
1.1.2 Les jeunes immigrants et le marché du travail	9
EN RÉSUMÉ	19
LES PISTES DE SOLUTION.....	20
PARTIE 2 LES MÉCANISMES DE CONCERTATION LIÉS À L'IMMIGRATION DANS LANAUDIÈRE	21
2.1 Les mécanismes de concertation	23
PARTIE 3 LES SERVICES ET LES PROGRAMMES LIÉS À L'IMMIGRATION DANS LANAUDIÈRE	25
3.1 Les services offerts par les organismes qui oeuvrent auprès des personnes immigrantes.....	26
3.2 Les programmes de financement ministériel liés à l'immigration	29
ANNEXES.....	34
Annexe 1 : Liste des acteurs qui ont participé aux consultations sur l'immigration	34
Annexe 2 : Lexique et acronymes	35
Annexe 3 : Liste des documents de référence.....	36

Introduction

1 LE CONTEXTE

La réalisation de l'Engagement jeunesse est issue de la volonté du Gouvernement du Québec, par sa Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, d'adapter les services aux diverses réalités des jeunes. Plus précisément, l'Engagement jeunesse vise à mettre en œuvre des actions en vue d'améliorer la continuité des services aux jeunes ainsi que leur efficience et leur cohérence.

Avant tout, l'Engagement jeunesse est une entente interministérielle conclue dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté entre les Ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de l'Immigration et des Communautés culturelles, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de la Santé et des Services sociaux.

L'objectif ultime de la démarche est de favoriser l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes ayant des difficultés dans leur insertion à la vie active. Pour réaliser ce projet, les acteurs du milieu sont interpellés à mettre en œuvre les stratégies et les actions pour parvenir à un continuum de services dédiés aux jeunes dans Lanaudière.

Toutefois, l'articulation des stratégies et des actions doit s'établir selon les principes directeurs suivants : produire un diagnostic présentant le portrait de la clientèle et les mesures ciblées par l'Engagement jeunesse, réaliser une démarche de concertation et de coordination avec les intervenants locaux et régionaux et, finalement, s'appuyer sur les structures de concertation qui œuvrent déjà pour la continuité des services et ne pas dédoubler ces structures.

L'un des moyens retenus pour atteindre cet objectif commun consiste à améliorer la complémentarité et l'efficacité des services de santé, des services sociaux, de qualification et d'aide à l'emploi destinés aux jeunes.

Par conséquent, l'Engagement jeunesse Lanaudière vise **l'amélioration des liens entre les organismes qui offrent des services aux jeunes** afin que ces derniers puissent, entre autres choses, accéder plus facilement à certains services, passer sans heurt d'une mesure ou d'un programme gouvernemental à un autre et bénéficier d'un meilleur accompagnement dans leurs démarches.

Les travaux seront concentrés sur les mesures suivantes :

1. Le Chantier d'accompagnement des 16-24 ans qui connaissent des difficultés particulières :
 - Programme Alternative jeunesse
 - La mesure Jeunes en action pour les 18-24 ans
 - La mesure IDÉO 16-17
 - Programme J'embarque quand ça me ressemble;
2. la transition des jeunes handicapés de l'école à la vie active (TÉVA);
3. l'implantation du Programme Qualification des jeunes en centres jeunesse (PQJ);
4. l'insertion socioprofessionnelle des jeunes immigrants.



2 LA MÉTHODOLOGIE

Une série d'étapes doit être franchie pour la réalisation d'un plan d'action régional visant l'amélioration de la complémentarité et de l'efficacité des services offerts aux jeunes dans Lanaudière. Voici les principales étapes prévues au plan de travail :

1. Recherche d'information sur les programmes et mesures dédiés aux jeunes;
2. état de la situation des quatre mesures sur la continuité des services :
 - Portrait de la clientèle prestataire de ces mesures, âge, caractéristique, nombre, etc. ;
 - portrait des mesures et des programmes ciblés par l'Engagement jeunesse, constats et pistes de solution;
 - les mécanismes de concertation;
 - la continuité des services et les conditions gagnantes;
 - les documents de référence;
3. consultations régionales pour la validation et la bonification de l'état de situation;
4. production d'un rapport des consultations régionales;
5. tournée de consultations locales;
6. élaboration du plan d'action régional et du mécanisme de suivi;
7. mise en œuvre du plan d'action régional sur le continuum de services.

La réalisation de ces étapes est possible seulement avec l'implication des partenaires concernés par les programmes et les mesures ciblés par l'Engagement jeunesse. Toutes les activités à réaliser doivent converger vers un plan d'action concerté. Les grandes visées de ce plan porteront sur :

1. L'amélioration des liens entre les organismes publics, communautaires et privés qui offrent des services d'accueil, de référence et d'accompagnement aux jeunes en difficulté;

2. la simplification de la réglementation et des procédures administratives concernant l'offre de service s'adressant aux jeunes;
3. la réduction des délais avant d'accéder à un service donné;
4. la modulation des programmes, des interventions ou des stratégies dans le but de les rendre davantage complémentaires.

3 LA TERMINOLOGIE

Afin de bien comprendre de quoi il est question, le comité a cru bon de s'entendre sur certaines définitions :

Continuité des services

Articulation de services offerts par des organismes œuvrant à différents niveaux en un réseau intégré qui permet d'assurer une prise en charge continue, sans rupture ou incohérence, des personnes qui ont besoin de ces services¹.

Efficiencia des services

Rapport entre les services livrés et les ressources utilisées².

Cohérence des services

Convenance logique des services entre eux, absence de contradiction, de dédoublement, harmonie entre les services³.

Mécanisme de concertation

Action consistant à associer sous forme de contacts et de consultations préalables les « partenaires sociaux » intéressés à l'élaboration de diverses mesures économiques et sociales en vue d'une action⁴. Il s'agit ici, pour le présent ouvrage, de tables de concertation qui sont mises en place aux niveaux local et régional.

¹ Source : Office québécois de la langue française

² Source : Idem

³ Source : Idem

⁴ Source : Idem



4 LA CONTINUITÉ DES SERVICES

ET LES CONDITIONS GAGNANTES

La réalisation de ce diagnostic permet de constater que la continuité des services offerts aux jeunes évolue au gré des changements des programmes et des mesures qui surviennent lors de l'adoption de nouvelles politiques. Des facteurs tels que le milieu de vie, les relations familiales, le marché du travail et les difficultés scolaires viennent modifier les besoins des jeunes qui nécessitent des ajustements dans les services.

Durant l'exercice, bon nombre d'intervenants ont été invités à réfléchir sur la prestation de leurs services. D'ailleurs, une consultation locale a été réalisée au printemps 2009.

Par conséquent, suite à toutes ces consultations, il nous est possible d'énumérer quelques conditions gagnantes pouvant nous amener à un continuum de services dédiés aux jeunes. Les éléments qui constituent les conditions gagnantes sont la combinaison commune des constats et des pistes de solution énumérés lors de l'administration du questionnaire et des discussions avec les différents acteurs. Par ailleurs, les conditions gagnantes ont fait l'objet de discussions et de validation lors des consultations locales et ont servi d'assises au plan d'action concerté.

Les partenariats dédiés à l'amélioration des services sont le gage d'une offre de service diversifiée et complémentaire qui répondra mieux aux besoins des jeunes. Les acteurs concernés doivent se mobiliser autour d'un objectif commun, soit améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement et de référence, peu importe la nature des services offerts aux jeunes.

Un meilleur accompagnement

Les jeunes doivent être informés et guidés à travers les différentes étapes qui conjugueront leur insertion socioprofessionnelle. Que ce soit au niveau des exigences personnelles et relationnelles ou reliées au marché du travail, cet accompagnement doit commencer dès le

moment où le jeune désire effectuer son entrée en formation ou son entrée sur le marché du travail.

L'évaluation et la référence

Au cours de son cheminement socioprofessionnel, un jeune peut avoir besoin de différents services offerts par plusieurs organismes, ce qui implique qu'il pourra être référé vers l'un ou l'autre de ces organismes. Une référence commande une évaluation des problématiques et des besoins du jeune afin de pouvoir le diriger vers les services les plus appropriés pour lui. L'intervenant qui réfère un jeune devrait s'assurer de bien connaître les services et d'établir un lien avec l'intervenant de l'organisme où le jeune est dirigé. L'accompagnement du jeune peut être nécessaire lors de ces références.

La connaissance des programmes et services des organismes du milieu

Pour arriver à une continuité de services, il est impératif que les organismes connaissent l'ensemble des services offerts par chacun ainsi que l'ensemble des programmes jeunesse existants. Le fait de connaître les programmes et les services favorise la référence des jeunes vers les organismes.

La clarification des rôles et la reconnaissance de l'expertise de chacun

Chaque organisme possède sa propre mission et ses propres façons de faire. Les rôles et les mandats de chacun doivent être clarifiés et bien définis. Il est important de travailler en collaboration et de respecter les mandats de chacun afin d'éviter le dédoublement des services.

La communication et le partenariat entre les organismes

Pour développer une réelle concertation et un véritable partenariat entre les organismes, il est nécessaire d'échanger de l'information et d'établir des protocoles d'entente. Il est aussi nécessaire d'effectuer une lecture partagée des problématiques et de déterminer un langage commun.



AVANT-PROPOS

Afin de réaliser l'Engagement jeunesse Lanaudière, les acteurs du milieu seront invités à établir des passerelles entre eux, à mettre en œuvre des stratégies et des actions pour parvenir à un continuum de services dédiés aux jeunes. À cet effet, il est important d'obtenir un portrait complet de la clientèle et des programmes et mesures ciblés par l'Engagement jeunesse et d'en développer une compréhension partagée.

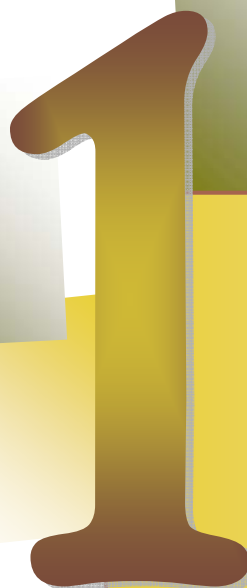
La région de Lanaudière ne bénéficiant pas du programme Québec Pluriel, un programme d'insertion socioprofessionnelle pour jeunes immigrants visé par l'Engagement jeunesse, ne peut présenter une section dédiée à ce programme. Toutefois, afin de permettre aux acteurs de mieux répondre aux besoins de cette clientèle, ce document présente un portrait des jeunes immigrants avec ses caractéristiques en lien avec le marché du travail et l'éducation.

Les données recueillies proviennent de plusieurs sources, soit du portrait régional réalisé dans le cadre de l'Entente spécifique de l'immigration de la Conférence régionale des élus (es) Lanaudière rédigé en mai 2009, de statistiques recueillies par le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec et d'ouvrages écrits par des chercheurs. Des informations ont été recueillies à partir des données du recensement de 2006, de Statistique Canada et à partir d'échanges avec plusieurs acteurs régionaux. La réflexion a porté, entre autres, sur les mécanismes d'accueil et de référence existants, sur la façon dont on accompagne ces jeunes et sur les organismes qui gravitent autour de ces jeunes. Cet exercice a donné l'occasion à l'ensemble des acteurs de faire ressortir les forces et les faiblesses, d'énumérer les constats et de soulever quelques pistes d'action pouvant aider les acteurs à favoriser une meilleure insertion socioprofessionnelle des jeunes immigrants. Ont participé aux échanges : Mesdames Lise Côté (Perspectives Nouvelles Inc.), Lisette Falker (Action famille Lavaltrie Inc.), Catherine Beaulé (CJE des Moulins pour les CJE de la région), Valentina Acosta (Accueil et intégration des nouveaux arrivants de Rawdon), Natasha Normand (CRÉDIL), Danielle Lemoine (Direction régionale d'Emploi-Québec) et Elsy Maythee Elias Lopez (Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles) et messieurs Barthélemy E N Lokoka (AMINATE), Martin Richard (CS des Affluents), Bernard Bohmert (CRÉ Lanaudière) et Roger Pedneault (Direction régionale d'Emploi-Québec).

Les contenus et les recommandations formulés n'engagent pas les sources qui ont contribué à la préparation des textes. Vous trouverez, en annexe, un lexique, la liste des acronymes et la liste des documents de référence consultés pour la rédaction de ce document.

NOTE AU LECTEUR

Il est important de mentionner que pour le présent document, lorsque nous faisons référence à un jeune immigrant il est âgé entre 16 et 35 ans et nouvellement arrivé au Québec depuis moins de 5 ans. De plus, la forme masculine est utilisée afin d'alléger le texte.



L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES IMMIGRANTS

ÉTAT DE SITUATION

Portrait général, caractéristiques,
Les jeunes immigrants et le marché du travail
Les jeunes immigrants et l'éducation
En résumé
Les pistes de solution

1.1 Portrait de la clientèle

Afin de favoriser l'intégration socioprofessionnelle des jeunes immigrants, nous croyons important de dresser un portrait complet de cette clientèle.

Selon le portrait régional sur l'immigration réalisé en mai 2009 par la CRÉ Lanaudière, la population lanaudoise se chiffrait en 2006 à 429 053 personnes dont 12 675 étaient des personnes immigrantes (6 230 femmes et 6 445 hommes), représentant 3% de la population totale de la région, comparativement à 11,5% de celle du Québec. Depuis le recensement de 2001, une augmentation du nombre de la population immigrante totale a été notée dans la région. De 2001 à 2006, la population immigrante est passée de 7 890 personnes à 12 675 personnes, soit une augmentation de 62 %. Les personnes immigrées établies dans la région résident

principalement dans les MRC Les Moulins et L'Assomption, soit respectivement 38,% et 28, %.

La majorité des personnes immigrantes venant s'installer dans la région de Lanaudière est âgée entre 25 et 34 ans, suivie de très près par les jeunes âgés de 0 à 14 ans. Par conséquent, ces statistiques démontrent que ce sont les jeunes familles qui immigreront dans la région. (Voir tableau I)

En effet, selon les données compilées par le MRC en 2008, la tranche d'âge des 15 à 34 ans de la population immigrante admise de 1997 à 2006 et présente dans la région de Lanaudière en 2008, constitue 47% du total de cette population, soit 1 831 jeunes immigrants.

Tableau I *

Tranche d'âge de la population immigrante admise de 1997 à 2006 et présente dans la région de Lanaudière, en 2008, selon les municipalités régionales de comté (MRC)

Tranche D'âge	D'Autray	L'Assomption	Joliette	Matawinie	Montcalm	Les Moulins	Lanaudière
0-4 ans	17	195	66	84	0	237	599
5-14 ans	15	168	113	66	5	238	605
15 à 24 ans	10	134	77	50	0	196	467
25-34 ans	20	401	147	168	30	598	1 364
35-44 ans	5	188	80	105	0	263	641
45-64 ans	5	60	22	50	0	55	192
65 ans et +	0	15	0	5	0	21	41
Total 15-34 ans	30	535	224	218	30	794	1 831
Total par MRC	72	1 161	505	528	35	1 608	3 909

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective
Portrait régional sur l'immigration dans Lanaudière, Mai 2009.

* Ce tableau reflète uniquement les personnes immigrantes récemment arrivées dans Lanaudière.

1.1.1 CARACTÉRISTIQUES

La majorité des personnes qui immigreront dans la région de Lanaudière sont de provenance très variée. La très forte majorité d'entre elles provient de l'Europe (France, Belgique, l'Allemagne, Italie, Portugal) des Antilles (Haïti), de l'Afrique (Maroc, Algérie) et de l'Asie (Chine).

Selon le document intitulé « Le marché du travail dans Lanaudière, 2009 », dans la région, les deux tiers des immigrants ont uniquement le français comme langue parlée à la maison. Près d'un immigrant sur cinq parle une autre langue que le français ou l'anglais à la maison. Parmi les immigrants parlant plus d'une langue, une majorité parle le français ainsi qu'une autre langue. La proportion des immigrants parlant anglais est en dessous du 10% dans Lanaudière.

L'immigration est une compétence partagée entre le Gouvernement du Québec et du Canada. La responsabilité du Québec relative à l'immigration est de déterminer les volumes d'immigrants, de recruter et de sélectionner des ressortissants étrangers. Le Québec possède comme compétence exclusive, l'intégration linguistique, économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants⁵. Ainsi, les personnes voulant immigrer au Québec doivent répondre aux exigences de sélection du Québec, basées sur des critères précis, ainsi qu'aux exigences d'admission du Canada. À cet effet, on compte 4 grandes catégories d'immigration au Québec; l'immigration économique, le regroupement familial, les réfugiés et les personnes en situation semblable et les autres immigrations.⁶

Selon Perspectives Nouvelles, le CJE des Moulins et Aminate, les personnes immigrantes qui viennent s'installer dans la région de Lanaudière ont

majoritairement déjà résidé à Montréal. Ces personnes immigrantes sont établies au pays depuis plus de 5 ans et sont généralement bien instruites. On observe d'ailleurs chez ces derniers, une tendance à occuper des emplois de professionnels (ingénieurs, médecin, etc.). Aussi, le mari ou le père de famille, lorsque bien installé, fait venir sa femme et ses enfants, ce qui constitue une partie du bassin des immigrants nouvellement arrivés. À cet effet, on constate que le Sud de Lanaudière fait face à une augmentation significative du nombre de personnes immigrantes.

Nonobstant l'immigration économique grandissante au Sud de Lanaudière, la ville de Joliette, située au Nord de la région constitue la ville d'accueil pour les personnes réfugiées. Le CRÉDIL est l'organisme dédié à cet effet et accueille environ 70 personnes réfugiées par année qui présentent des caractéristiques sociales et professionnelles différentes des autres catégories d'immigration (immigration économique, regroupement familial etc.). En effet, on accueille des familles parfois éclatées, séparées de leurs proches et ayant vécues des sévices psychologiques qui mettent du temps à guérir, ce qui peut nécessiter des services particuliers. Depuis 1996, la MRC de Joliette, grâce au CRÉDIL, accueille des personnes et familles réfugiées provenant de la Bosnie Herzégovine, du Kosovo, de la Colombie, de la République Démocratique du Congo, du Burundi, du Rwanda et plus récemment du Bhoutan.

En ce qui concerne la réalité sociale, les jeunes immigrants mineurs (12-17 ans) peuvent vivre différents problèmes qui ont une incidence directe sur leur développement et sur leur parcours socioprofessionnel. À ce chapitre, mentionnons l'accès limité et difficile aux lieux sociaux des jeunes (maisons des jeunes, loisirs), notamment pour les jeunes appartenant aux minorités visibles. Le choc culturel face au changement de mœurs, incluant les difficultés d'adaptation des individus au sein de leur nouvelle communauté, sont également des éléments à prendre en considération. Si des mesures pour y remédier ne sont pas prises, ces difficultés peuvent engendrer, dans certains cas chez ces jeunes, des problèmes d'intégration sociale,

⁵ Les nouveaux arrivants ayant obtenu leur résidence permanente, Politique québécoise en matière d'immigration et d'intégration des personnes immigrantes. MICC, 16 avril 2008

⁶ On entend par autres immigrations les cas de dérogation exceptionnelles de nature médicale, humanitaire et de détresse.



provoquer une démotivation, de l'isolement et parfois la ghettoïsation.

1.1.2 LES JEUNES IMMIGRANTS ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

De manière générale⁷, les immigrants rencontrent des difficultés sur le plan de l'emploi et sont donc à risque en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Ainsi, il a été démontré⁸ que les taux de chômage les plus élevés au niveau provincial, touchent les jeunes immigrants de 25 à 35 ans avec une moyenne de 13,83% comparativement à 7,46 % chez les non immigrants.

Selon les mêmes sources, il est démontré que les personnes originaires de l'Afrique du Nord ou encore de l'Afrique subsaharienne éprouvent plus de difficultés que d'autres au niveau de l'emploi. Selon Malika Hamzaoui, économiste pour Emploi-Québec au Centre d'études sur l'emploi et la Technologie, « Certains groupes sont donc plus vulnérables que d'autres : les

immigrants les plus récents, certaines communautés (Arabe, Noir, Latino...), les femmes et les plus jeunes ».

Les jeunes immigrants de Lanaudière⁹, malgré un niveau scolaire supérieur à la moyenne québécoise, présentent un taux d'activité et d'emploi inférieur à celui de l'ensemble du Québec. Le revenu moyen annuel des immigrants est de 36 878 \$, ce qui est légèrement en bas de la moyenne régionale qui est de 37 325 \$.

Toutefois, la situation pour les nouveaux arrivants est des plus criantes. En effet, ils affichent un taux de chômage trois fois plus élevé que le reste de la population. En conséquence, leur revenu moyen est d'environ 15 000 \$, ce qui est nettement inférieur au salaire moyen lanaudois et québécois.

TABLEAU 2

Revenu de la population de 15 ans et plus ayant travaillé en 2005, comparé avec les revenus des personnes immigrantes de la région Lanaudière par municipalité régionale de comté (MRC)						
	MRC de D'Autray		MRC de Joliette		MRC de l'Assomption	
	lanaudois	immigrants	lanaudois	immigrants	lanaudois	immigrants
Revenu total moyen	32 874\$	26 816\$	35 638\$	33 769\$	40 818\$	39 756\$
Revenu total médian	29 173\$	21 182\$	31 091\$	29 900\$	36 017\$	35 257\$
	MRC Les Moulins		MRC de Matawinie		MRC de Montcalm	
	lanaudois	immigrants	lanaudois	immigrants	lanaudois	immigrants
Revenu total moyen	39 289\$	37 073\$	32 613\$	38 140\$	31 626\$	35 706\$
Revenu total médian	35 273\$	34 164\$	28 182\$	29 938\$	28 290\$	26 005\$

Statistique Canada 2006, compilation spéciale d'Emploi-Québec Lanaudière

⁷ Groupe de travail interministériel, CTECH Emploi Qc, juin 2008.

⁸http://www.cetech.gouv.qc.ca/publications/pdf/Immigrants_et_marche_du_travail_juin_2008.pdf

⁹ Portrait régional sur l'immigration, CRÉ Lanaudière, mai 2009.



De plus, au niveau national on note qu'en terme de rémunération, les jeunes, toutes origines confondues occupent plus de 60% des emplois au salaire minimum. (BDSO, compilation pour le Ministère du Travail).

Notons¹⁰ qu'historiquement, les jeunes sont les premiers à subir les contrecoups d'un ralentissement économique. La crise économique qui prévaut depuis l'automne 2008 semble vouloir surtout affecter les plus jeunes d'entre eux, soit les 15 à 19 ans et, dans une moindre mesure, les 20 à 24 ans. Il n'y a aucune raison qui permette de dire que les jeunes immigrants, en plus des obstacles identifiés, ne soient pas heurtés par ces situations ou qu'ils en soient protégés.

Ces statistiques et l'ensemble de ces données nous font dire que les jeunes immigrants occupent des emplois moins bien rémunérés ou moins prestigieux. Selon le portrait régional sur l'immigration réalisé par la CRÉ, plusieurs jeunes immigrants nouvellement arrivés dans la région occuperaient un emploi à statut précaire et auraient également des difficultés à maintenir ces emplois. Comme la plupart des jeunes québécois, les jeunes immigrants se distinguent à certains égards par les emplois atypiques qu'ils occupent: le travail à temps partiel, les emplois temporaires et le travail autonome qui n'est toutefois pas l'apanage des jeunes.

En effet, il n'est pas rare de voir ces jeunes immigrants passer d'un emploi à un autre. Quelles en sont les causes? Plusieurs sources¹¹ mentionnent qu'ils ont de la difficulté à garder un emploi dû en majeure partie à la méconnaissance du marché du travail au Québec ainsi qu'aux lois et aux règles qui le régissent¹². Toutefois, lors des consultations effectuées auprès des acteurs,

plusieurs d'entre eux évoquent clairement que les jeunes immigrants font face à la discrimination de la part de certains employeurs et de leurs collègues. En effet, on note un manque de sensibilisation auprès de ces derniers notamment dans la gestion de la diversité culturelle. D'ailleurs, pour contrer cette discrimination, les conseillers en employabilité mentionnent que certaines personnes immigrantes changent leur nom sur leur curriculum vitae afin de s'assurer de passer au premier triage de sélection des candidats.

Bien que la langue constitue un obstacle majeur à leur intégration, les jeunes immigrants utilisent, semble-t-il, très peu les services et les programmes offerts par les instances publiques et communautaires. On note chez cette clientèle, une méconnaissance de ces services et une réticence à les utiliser. Plusieurs acteurs soulèvent quelques hypothèses à cet effet. La culture, les valeurs et l'absence de réseau social semblent être des éléments pouvant contribuer à la sous-utilisation des services disponibles.

« La gratuité des services ne fait pas partie des valeurs et des habitudes de vie des jeunes immigrants notamment chez les personnes originaires des pays à faible indice de développement humains. Demander de l'aide et du soutien dans leurs démarches d'intégration sociale et professionnelle est souvent synonyme de difficultés d'intégration ou d'échec¹³ ».

Jusqu'à novembre 2009, seuls le Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL) et la Municipalité de Rawdon offraient des services de première ligne dans l'aide à l'intégration des familles immigrantes. Ces organismes sont soutenus et financés par le MICC¹⁴. Ils voient entre autres, à l'accueil, à l'établissement et à l'accompagnement des nouveaux arrivants. Devant la croissance des besoins due à l'arrivée importante sur le territoire de familles immigrantes, des organisations locales voient le jour ou adaptent leurs services pour répondre à ce

¹⁰ Catherine Ouellet, économiste à Emploi Québec
« Les jeunes 15-29 ans et le marché du travail, octobre 2009.

¹¹ Portrait régional sur l'immigration, CRÉ Lanaudière, mai 2009 + liste des acteurs ayant participé à la consultation sur l'immigration. voir annexe 1.

¹² Portrait régional sur l'immigration, CRÉ Lanaudière, mai 2009.

¹³ Commentaires soulevés lors des consultations locales, décembre 2009.

¹⁴ Via le programme PANA ou le programme PRI.



public. À ce propos, certaines organisations¹⁵ sont également financées par l'Entente spécifique sur l'immigration pour la région de Lanaudière et répondent ainsi au plan d'action triennal en immigration de la CRÉ Lanaudière.

Si ces organismes sont des acteurs majeurs en matière d'intégration, en plus de favoriser le rapprochement interculturel et d'être la porte d'entrée pour de nombreux nouveaux immigrants, ils sont des organismes de référence indispensables sur le territoire. En effet, ces organismes collaborent, entre autres, avec les services de soutien à la recherche d'emplois disponibles dans la région. Perspective Nouvelles, les Carrefours jeunesse-emploi, les centres locaux d'emploi et le Centre d'interprétation professionnelle de Lanaudière offrent des services à la clientèle immigrante en fonction de leur mission respective et des spécificités propres à la clientèle et à leurs programmes liés à l'emploi.

Les difficultés¹⁶ reliées à l'intégration au marché du travail

Les difficultés habituellement rencontrées par les jeunes immigrants nouvellement arrivés dans la région sont généralement de l'ordre de la non reconnaissance par le modèle québécois, des diplômes et des expériences de travail acquises à l'étranger, de la surscolarisation, de l'absence de réseaux professionnels et de la difficulté à joindre un ordre professionnel ou un métier réglementé.

Les exigences des employeurs semblent nombreuses aux yeux de certaines personnes immigrantes n'ayant pas d'expérience de travail au Québec. Le rythme d'apprentissage et la façon de travailler doivent être rapides, efficaces, et ce, dès l'embauche. Parmi les difficultés d'intégration dans les entreprises, notons que la langue, mais aussi certaines perceptions des us

et coutumes des personnes immigrantes peuvent créer de véritables obstacles à la communication souvent dues à la méconnaissance de ceux-ci. Si les employeurs n'ont pas toujours les ressources pour bien répondre aux besoins spécifiques de leurs employés immigrants, ceux-ci font très peu appel aux ressources extérieures souvent méconnues pouvant les aider en matière de gestion de la diversité culturelle. En ce sens, la sensibilisation des milieux de travail apparaît fondamentale si l'on veut faciliter l'intégration et le maintien en emploi des jeunes immigrants. À ce chapitre, il faudra sensibiliser les employeurs à la plus value que représente la main-d'œuvre immigrante et faire valoir tout le potentiel qu'elle possède. Cumulée aux impacts de la rareté de main-d'œuvre clairement identifiée dans la région de Lanaudière (près de 50 000 postes sont à combler entre 2008 et 2011 selon le ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale Sam Hamad), la non reconnaissance du bassin de main-d'œuvre immigrante comme potentiel réel pour les entreprises locales, risque tout simplement de fragiliser le développement économique de notre région. Cette situation nouvelle exigera des efforts concertés de la part de tous les intervenants, quelque soit le secteur où ils interviennent. À cet effet, soulignons l'initiative du Colloque régional en immigration prévu au printemps 2010. Coordonné par la CRÉ Lanaudière, sous l'égide du *Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRMT)*, ce colloque a pour objectif de sensibiliser les employeurs à la plus value de la main-d'œuvre immigrante pour l'apport économique de la région.

Au Québec, nous devons noter les efforts louables, de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 qui met de l'avant le défi de la diversité en rappelant les éléments suivants qui la guident : *les nouveaux arrivants sont un atout notamment au regard du renversement de la pyramide des âges. Plus des deux tiers des immigrants sont des jeunes de moins de 35 ans et leur niveau de scolarité est dans l'ensemble élevé. L'emploi et l'implication sociale leur assurent une intégration rapide et réussie. L'immigration en région est un autre défi à relever. De nombreuses régions du Québec font*

¹⁵ Notons parmi celles-ci le CRÉDIL, Aminate, Municipalité de Rawdon et Action Famille Lavaltrie.

¹⁶ Une question de perspective¹⁶, Annick Lenoir-Achdjian, juin 2009.



face à un problème d'exode, et favoriser l'accueil des nouveaux arrivants peut constituer l'une des solutions. (Voir en annexe les mesures suggérées). Toutefois, la stratégie jeunesse étant récente, elle n'a pas encore trouvé résonnance auprès des acteurs locaux.

Nous constatons donc que les jeunes immigrants rencontrent des difficultés d'intégration sociale et professionnelle. Aussi, pour aider les jeunes immigrants à intégrer le marché de travail, certaines initiatives à haut rendement et qui commandent une meilleure analyse, ont été expérimentées par divers organismes œuvrant en employabilité. Elles proposent entre autres, d'offrir un accompagnement soutenu auprès de ces personnes et de développer des nouvelles façons de faire dans les pratiques liées à l'intégration professionnelle. À titre d'exemple, notons le placement assisté qui consiste à effectuer un démarchage auprès des compagnies et le système de compagnonnage dans les entreprises qui visent à supporter le travailleur, mais aussi les employés et les employeurs à accueillir un collègue immigrant. Ces deux pratiques semblent être des avenues intéressantes pour aider ces jeunes à intégrer le marché du travail et à sensibiliser les milieux. Toutefois, ces pratiques demandent du temps et impliquent un apport financier.

langue et le réseau social sont des facteurs de réussite qui favorisent une meilleure intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail.

Rappelons que la majorité des personnes immigrantes possède un niveau de scolarité plus élevé que la moyenne régionale (voir tableau 3, p. 13). À cet effet, on constate qu'à leur arrivée dans la région, les jeunes immigrants désirent souvent exercer le métier qu'ils pratiquaient dans leur pays d'origine. Parce que le modèle québécois ne reconnaît pas les diplômes et les expériences acquises à l'étranger, les jeunes immigrants optent souvent pour des formations accélérées développées par les partenaires du marché du travail, celles-ci devant leur permettre d'intégrer rapidement le marché du travail. Ces formations ont pour objectifs de stimuler un secteur d'activité et de palier à une rareté de main-d'œuvre. Montréal, Sherbrooke et Granby en sont des exemples très concrets. Ces villes ont su développer des formations en lien avec le marché du travail, ce qui a eu pour effet de développer leur pouvoir d'attraction auprès des jeunes immigrants. Parallèlement, ces villes ont aussi développé des services et une expertise en matière d'immigration, qui par conséquent, a largement contribué à augmenter le taux de rétention auprès de cette clientèle.

1.1.3 LES JEUNES IMMIGRANTS ET L'ÉDUCATION

Lors des rencontres de consultation, les intervenants confirment que la scolarité, la connaissance de la



Tableau 3

Population de 15 ans et plus comparé avec les immigrants selon le plus haut grade, certificat ou diplôme obtenu, Québec et Lanaudière, 2006

	Québec				Lanaudière			
	Population totale 15 ans et plus ayant travaillé en 2005		Total- immigrants		Population totale 15 ans et plus ayant travaillé en 2005		Total- immigrants	
		Proportion (%)		Proportion (%)		Proportion (%)		Proportion (%)
Total - Plus haut grade, certificat ou diplôme	6 184 490		833 925		347 470		11 820	
Aucun grade, certificat ou diplôme (moins d'un secondaire)	1 547 870	25%	190 175	23%	99 325	29%	2 865	24%
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	1 377 590	22%	157 180	19%	84 560	24%	2 355	20%
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	945 970	15%	89 155	11%	64 815	19%	1 900	16%
Certificat ou diplôme d'autres études non universitaires	992 365	16%	109 800	13%	51 870	15%	1 940	16%
Certificat ou diplôme inférieur au baccalauréat	301 140	5%	56 905	7%	14 495	4%	790	7%
Grade universitaire: BAC et tous les diplômes supérieurs au baccalauréat	1 019 555	16%	230 705	28%	32 400	9%	1 970	17%
Baccalauréat	657 595	11%	121 515	15%	23 580	7%	1 215	10%
Certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat	97 830	2%	27 540	3%	3 065	1%	255	2%
Diplôme en médecine, art dentaire, médecine vétérinaire ou optométrie	29 790	0%	8 105	1%	980	0%	40	0%
Maîtrise	193 980	3%	56 325	7%	4 220	1%	390	3%
Doctorat acquis	40 360	1%	17 220	2%	555	0%	75	1%

Source: Statistique Canada, recensement 2006, compilation spéciale Emploi-Québec



La région de Lanaudière peut-elle s'inspirer de ces modèles en matière de formation? Présentement la région offre deux programmes de formation accélérée de niveau collégial dans les secteurs de la santé (soins infirmiers) et des métiers, transport et machinerie (Dépannage en entretien de systèmes industriels). Conséquemment, les secteurs des Créneaux ACCORD¹⁷, transformation agroalimentaire, meuble, 2e et 3e transformation et structures complexes et composantes métalliques portent des actions ciblant l'immigration, notamment au niveau du recrutement de la main-d'œuvre étrangère et de la formation.

Perspectives d'emploi

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, l'adéquation entre la formation de la main-d'œuvre et les besoins des entreprises prend encore plus d'importance. À ce propos, il est indispensable que la main-d'œuvre désireuse d'intégrer le marché du travail soit dirigée vers les programmes de formation qui lui permettront d'intégrer les emplois présentant de bonnes perspectives régionales. À ce propos, on note 123 perspectives professionnelles présentant des perspectives d'emploi¹⁸ dites favorables à très favorables dans la région de Lanaudière.

Parce que l'intégration des jeunes immigrants passe, entre autres, par la formation et l'emploi, les entreprises, les organismes dédiés à la formation et à l'employabilité devront travailler ensemble afin de relever ce défi. L'amorce d'une concertation permanente entre les acteurs de l'intégration au marché du travail favoriserait non seulement une prise de conscience mais aussi le développement d'actions novatrices en matière d'immigration.

¹⁷ Un créneau ACCORD est un ensemble d'activités économiques interreliées pour lesquelles une région a pour projet de se démarquer de façon compétitive, par rapport aux autres régions et sur les marchés internationaux, sur la base des compétences qui lui sont spécifiques.

¹⁸ Pour connaître les 123 perspectives d'emplois, consultez le site Internet d'Emploi-Québec : <http://emploi.quebec.net/imt/perspectives.asp>

Les travailleurs étrangers temporaires

Bien que ce ne soit pas dans le mandat du diagnostic, nous pensons qu'il peut être intéressant de porter à l'attention du public, des informations relatives à cette catégorie de travailleurs souvent étrangers, ayant aussi des besoins et pouvant entrer dans la catégorie étudiée. La présence de travailleurs temporaires de plus en plus nombreux sur le territoire de Lanaudière, dans de nombreux secteurs où la main-d'œuvre sollicitée est généralement spécialisée.

Ceux-ci, représentent une opportunité sur laquelle le Québec pourrait miser. En effet, ces travailleurs installés parfois depuis plusieurs années ont acquis des expériences de travail. Par conséquent, leur connaissance du milieu est une opportunité pour faciliter leur intégration à la société Québécoise.

L'apprentissage du français

La barrière de la langue peut constituer chez les jeunes immigrants un obstacle majeur à leur intégration sociale et professionnelle. Même si plusieurs jeunes immigrants venus s'établir dans la région parlent le français, certains ne le maîtrisent pas. Dans la région de Lanaudière, ce sont généralement les établissements d'enseignement qui offrent les services de francisation (les CS des Samares et des Affluents et le Cégep régional de Lanaudière). Toutefois, la prestation des services et les critères d'admissibilité diffèrent largement d'un établissement à un autre.

Il existe des programmes de francisation offerts par le MICC et des cours de francisation dispensés par le MELS. (Voir tableau 4, p. 17)

Les programmes de francisation offerts par le MICC s'adressent principalement aux nouveaux adultes immigrants arrivés au pays depuis moins de cinq ans.

Les cours de francisation administrés par le MELS sont offerts aux élèves dont la langue première n'est pas le français et pour qui cela constitue un obstacle à leur scolarisation.



Nous devons noter une très forte progression des besoins en francisation des étudiants du secondaire et du primaire dans le Sud de Lanaudière. La mise en œuvre de la trousse Vire-Vent à l'école primaire Marie-Victorin et Castelet, sont des exemples de réponses développées en fonction des besoins spécifiques des familles immigrantes et de leurs enfants. L'apprentissage du français s'effectue dans des classes dites ouvertes favorisant ainsi la création de liens avec le milieu et les pairs. Cette initiative suscite beaucoup d'intérêt de la part du MELS et pourrait être un modèle à exporter dans d'autres commissions scolaires du Québec. Malheureusement, malgré son caractère novateur et original, elle ne peut être dispensée au niveau du secondaire, car cela exige une trop grande logistique des plages horaires des étudiants et des enseignants. Toutefois, une classe de francisation à intégration progressive est en cours à l'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur. La CS des Affluents désire dans un proche avenir, offrir des cours de francisation en formation générale adultes.

La CS des Samares opte pour l'intégration en classe régulière afin de favoriser l'insertion sociale des jeunes immigrants et normaliser le plus possible leurs apprentissages. Des allocations sont versées aux écoles tant primaires que secondaires afin d'offrir aux élèves un suivi personnalisé par la mise en place de rencontres individuelles ou de sous-groupe. La commission scolaire, par l'intermédiaire du Centre multiservice des Samares, propose le programme de francisation offert par le MICC.

Lors des consultations, plusieurs acteurs mentionnent que l'apprentissage du français soulève quelques problématiques dans la région. Les programmes de francisation sont normés et chacun possède des modalités très spécifiques. À ce niveau, on note que le nombre de participants pour démarrer un groupe pose problème. En effet, pour démarrer une classe de francisation offerte par le MICC, un minimum de 19 participants est obligatoire. Or, la région de Lanaudière active depuis 1995 avec le MICC en matière d'immigration, rencontre des difficultés à combler le

prorata à cause de la dispersion des personnes sur son territoire liée aux lacunes du transport en commun régional. Il est à noter que dans le passé, des aménagements d'exigences au niveau du nombre de participants (16 au lieu de 19) avaient facilité la mise en œuvre de groupes de francisation, et cela grâce à une pression forte orchestrée à la base par des organisations locales¹⁹.

Les critères d'admissibilité au programme de francisation offert par le MICC sont également remis en cause. Seuls les nouveaux immigrants arrivés au pays depuis moins de 5 ans peuvent y accéder. Quelles sont les alternatives au-delà du 5 ans? Pour les jeunes travailleurs immigrants allophones, qui ont fait le choix d'intégrer le marché du travail sans améliorer leurs capacités en français, il existe des formules communautaires²⁰. Cependant, celles-ci ne sont pas adaptées aux besoins. Des frais sont souvent exigés et les résultats en terme de francisation réelle, au-delà du fonctionnel, sont souvent mitigés. Toutefois des formules de francisation en milieu de travail peuvent aussi être mises de l'avant dans les entreprises volontaires. Emploi-Québec, le MICC et l'Office de la langue française soutiennent ce type d'initiatives, selon des critères qui leur sont propres.

La francisation à temps partiel, généralement dispensée par les organismes communautaires reconnus et soutenus par le MICC, est une autre alternative qui peut être envisagée par les personnes immigrantes. Cependant, ces cours ne sont pas disponibles présentement dans la région.

Parce que l'apprentissage de la langue est un facteur de réussite pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle des jeunes immigrants, les programmes de francisation devraient tenir compte de la réalité

¹⁹ Bernard Bohmert, directeur du CRÉDIL, 1991-2006

²⁰ On fait référence ici à des organismes en alphabétisation qui ont pour mission d'aider de petits groupes d'adultes qui éprouvent des difficultés de lecture, d'écriture et de calcul afin de favoriser leur plein épanouissement dans la société.



régionale, c'est-à-dire tenir compte du bassin de la population immigrante, de la géographie du territoire et de son historique en matière d'immigration.

Les femmes immigrantes et l'emploi

Les femmes immigrantes souhaitant intégrer le marché du travail se heurtent à des difficultés notables. Toujours au Québec, les femmes immigrantes sont moins nombreuses à parler le français ou l'anglais que le reste de la population québécoise. Toutefois, il se trouve parmi elles une forte proportion de personnes scolarisées : 45 % des femmes immigrantes détiennent une formation postsecondaire. Ceci s'explique par le fait que les critères de sélection pour l'immigration québécoise visent des personnes possédant des qualifications spécifiques et donc une scolarité élevée. Toutefois, les difficultés de reconnaissance des acquis et des diplômes sont encore au centre de l'intégration au marché du travail.

Quelques statistiques (www.csf.gouv.qc.ca).

- Les femmes immigrées représentent 1,9% de la population féminine de la région, soit beaucoup moins que la moyenne québécoise (9,9%);
- on observe une plus grande différence chez les femmes immigrantes alors que leur taux d'emploi était de 55,3% et celui des hommes immigrants était de 67,3%, soit une différence de 12 points;
- en 2006 le taux d'emploi des Lanaudoises est encore inférieur à celui des Lanaudois (58,8% contre 66,1%), ce qui représente une différence de 7,3 points de pourcentage;
- le taux d'emploi des femmes immigrées en région est également inférieur de 3,5 points de pourcentage par rapport à celui de l'ensemble des femmes de Lanaudière;
- chez les personnes immigrantes âgées de 25 à 54 ans et détenant un diplôme universitaire le taux d'emploi des femmes se situe à 81,0% et celui des hommes à 79,6%;
- ces taux sont cependant inférieurs à ceux observés pour l'ensemble des personnes de la région du même groupe d'âges possédant un diplôme universitaire alors que les taux d'emploi féminin et masculin atteignent respectivement 91,8% et 94,3%.

Les difficultés liées à la scolarisation des jeunes immigrants

Même si l'éducation occupe une place prépondérante au sein des valeurs familiales, les jeunes immigrants connaissent des difficultés dans leur parcours scolaire.

Parmi ces difficultés, notons le manque d'activités d'intégration des jeunes immigrants à l'intérieur des établissements scolaires. En effet, il arrive que les enseignants ignorent l'arrivée d'un jeune immigrant dans leur classe. Le milieu scolaire aurait avantage à être mieux préparé afin d'accueillir et intégrer ces jeunes. Encore une fois, les échanges entre les organisations, les institutions et les professionnels pour favoriser la mise en commun des informations, pourraient réduire les niveaux d'impréparation des milieux.

La faible maîtrise du français chez les allophones occasionne de multiples difficultés auprès des jeunes immigrants, ainsi qu'auprès de leurs parents. Parce que ces derniers ne maîtrisent pas cette nouvelle langue, la compréhension des services offerts dans les établissements scolaires est difficile et en compromet souvent l'accessibilité. Malgré leurs coûts et les difficultés à les mettre en œuvre, les services d'interprétariat sont donc nécessaires pour favoriser la communication entre les parents et l'école. De plus, ces services permettraient aux parents de mieux aider et soutenir leurs enfants dans leur réussite scolaire. L'organisation de banques d'interprètes bénévoles pourrait éventuellement, en partie, soulager cette problématique.

Les difficultés liées aux compétences linguistiques occasionnent également chez les jeunes allophones des problèmes au niveau du classement académique. Étant donné qu'ils ne maîtrisent pas cette nouvelle langue à leur arrivée, ces jeunes sont dirigés vers des classes dites d'adaptation scolaire ou de cheminement particulier, ce qui demeure dans la plupart des cas inacceptable, si ces placements sont définitifs. Les outils d'évaluation et d'orientation scolaire utilisés par les établissements d'enseignement peuvent éviter le mauvais classement à condition d'être adaptés aux réalités des jeunes immigrants et surtout de tenir compte des parcours migratoires. En effet, la plupart des outils sont faits pour permettre des suivis auprès des étudiants d'origine québécoise. Un jeune immigrant mal classé au niveau académique pourrait voir naître un désintéressement envers l'école, pourrait se marginaliser et finir par être en



rupture avec le milieu scolaire, comme un étudiant québécois.

Le décrochage scolaire dans la région de Lanaudière est très bien documenté. En effet, on constate que la proportion lanaudoise de décrocheurs reste toujours supérieure à celle du Québec. Mais qu'en est-il pour les jeunes immigrants? Le sujet est très peu documenté dans la région. Toutefois, les difficultés soulevées précédemment constituent les plus grands facteurs de

risque au décrochage scolaire chez les jeunes immigrants. Outre ces facteurs, plusieurs des acteurs soulignent que les autres difficultés rencontrées par ces jeunes ne diffèrent pas des autres jeunes dits nés au Québec. En effet, le milieu de vie, la famille, la santé, le revenu, le réseau social, la consommation d'alcool et de drogue, le travail et les difficultés scolaires sont également des facteurs de risque qui influencent le parcours scolaire des jeunes immigrants.

Tableau 4

Le programme de francisation offert par le MICC (Cours intensif à temps complet)	Les cours de francisation offerts par le MELS	Le programme de francisation en milieu de travail
Clientèle visée : Personnes immigrantes qui ne maîtrisent pas la langue française dans la vie courante ou au travail. Critères d'admission : • Habiter au Canada depuis moins de 5 ans • Résider au Québec • Être âgé de 16 ans ou plus • Bénéficier d'un statut d'immigration permettant d'accéder au programme. Description : Ce programme de francisation comprend trois niveaux et compte près de 1 000 heures de cours. Ces cours sont offerts gratuitement et sont également disponibles à temps partiel (sauf dans la région de Lanaudière). Un soutien financier peut être accordé aux personnes inscrites au programme sous certaines conditions.	Clientèle visée : Élèves immigrants non francophones fréquentant un établissement scolaire de niveau primaire, secondaire et adultes. Critères d'admission : Être inscrit pour la première fois à l'enseignement en français dont la connaissance de la langue française ne lui permet pas de suivre, sans soutien, ses cours dans une classe ordinaire en français. Être inscrit dans une école d'une commission scolaire francophone qui ne participe pas à un programme d'échange scolaire. Description : Ce programme permet aux élèves immigrants du secteur primaire, secondaire et adultes de bénéficier de services de francisation durant leur scolarisation. Ce programme reçoit le soutien financier du MICC.	Clientèle visée : Travailleurs immigrants connaissant peu le français. Critères d'admission : Être en emploi et ne pas avoir bénéficié des cours de français à temps plein ou partiel offerts par le MICC. Description : Le programme de francisation en milieu de travail est une formule de formation d'appoint mise en place pour combler les besoins des travailleurs immigrants connaissant peu le français qui se sont intégrés plus rapidement au marché du travail. En concertation avec les principaux intervenants dans le domaine, notamment la Commission des partenaires du marché du travail, les services aux entreprises d'Emploi-Québec, les services aux entreprises du réseau de l'éducation ainsi qu'avec l'Office québécois de la langue française. Le MICC complètera l'offre de francisation en entreprise afin de permettre aux immigrants de mieux maîtriser le français dans leur milieu de travail.
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)	Programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français pour les élèves non francophones (PASAF)	Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

En résumé...

La majorité des personnes immigrantes nouvellement arrivées dans la région, est âgée entre 25 et 34 ans suivie de très près par les jeunes âgés de 0 à 14 ans. Il est donc juste de dire que ce sont les jeunes familles qui composent la majorité de la population immigrante de Lanaudière.

L'éducation occupe une place prépondérante au sein des valeurs familiales des familles immigrantes.

Les difficultés liées à la scolarisation des jeunes immigrants se situent au niveau du manque d'activités d'intégration à l'intérieur des établissements scolaires, à l'apprentissage de la langue et au classement académique.

Le financement des programmes de francisation devrait tenir compte de la réalité régionale, c'est-à-dire tenir compte du bassin de la population immigrante, de la géographie du territoire et de son historique en matière d'immigration.

Les difficultés habituellement rencontrées par les jeunes immigrants nouvellement arrivés dans la région sont généralement de l'ordre de la non reconnaissance par le modèle québécois, des diplômes et des expériences de travail acquises à l'étranger, de la surscolarisation, de l'absence de réseaux professionnels et de la difficulté à joindre un ordre professionnel ou un métier réglementé.

Très peu de personnes immigrantes connaissent et utilisent, à leur arrivée, les services et les programmes dédiés aux personnes immigrantes. Des services de première ligne dans l'aide à l'intégration des immigrants pourraient jouer un rôle plus accru en matière de diffusion des programmes et services.

Les jeunes immigrants font face à de la discrimination raciale de la part de certains employeurs et également de leurs employés. La sensibilisation des milieux du travail apparaît primordiale si l'on veut faciliter l'intégration professionnelle des jeunes immigrants.

Le placement assisté et le système de compagnonnage dans les entreprises sont deux pratiques qui semblent être des avenues intéressantes pour aider ces jeunes et sensibiliser les milieux. Toutefois, ces pratiques demandent de l'expertise, du temps et un apport financier.

Pour augmenter notre capacité d'attraction auprès des personnes immigrantes, nous devons entre autres, diriger les personnes immigrantes vers les perspectives professionnelles présentant des perspectives d'emploi dites favorables à très favorables.

Investir dans la main-d'œuvre immigrante, c'est faire valoir tout le potentiel qu'elle représente comme une relève et une main-d'œuvre diversifiée au plan ethnoculturel. Cela exige des efforts concertés de la part de tous les intervenants, quelque soit le secteur où l'on intervient.



LES PISTES DE SOLUTION

Note au lecteur

Puisque la région de Lanaudière ne bénéficie pas du programme Québec pluriel, nous ne sommes pas en mesure d'énumérer des pistes de solution en lien avec ce programme. Toutefois, le plan d'action régional d'Engagement jeunesse Lanaudière, adopté en janvier 2010, cible une stratégie qui vise à développer une offre de service en lien avec l'employabilité des jeunes immigrants. Les constats cités précédemment dans ce diagnostic permettront aux groupes de travail de répertorier l'offre de service et de mieux cerner les besoins de cette clientèle.



LES MECANISMES DE
CONCERTATION LIES A
L'IMMIGRATIONDANS
LANAUDIERE



2.1 Les mécanismes de concertation

La concertation en matière d'immigration est relativement nouvelle dans la région de Lanaudière. En effet, plusieurs acteurs se mobilisent présentement autour de la question de l'immigration. Cependant, il est juste de mentionner que dans la dernière décennie, des efforts ont été portés par plusieurs organismes qui se préoccupaient de la venue des immigrants dans notre région.

L'historique de la concertation en matière d'immigration débute en 1997 avec la création de la Table de concertation régionale. De 1998 à 2000, Lanaudière International effectue du démarchage pour inciter les immigrants investisseurs à s'installer dans la région. Finalement, en 2002, plusieurs acteurs du Nord de la région se réunissent pour le projet « concertation en immigration ». Ce projet réunit pour la première fois les acteurs œuvrant au niveau de formation de la main-d'œuvre et de l'employabilité, des services de première ligne dans l'aide à l'intégration des immigrants et les acteurs en matière de développement régional.

À l'heure actuelle, il n'existe qu'un seul mécanisme de concertation lié à l'immigration et il se situe au niveau régional.

RÉGIONAL

LE COMITÉ RÉGIONAL DE CONCERTATION EN IMMIGRATION (CRCI)

Mission

Ce mécanisme de concertation régional constitue le moyen privilégié pour mobiliser les acteurs autour de l'immigration et de susciter des réflexions qui alimenteront et conseilleront la CRÉ Lanaudière en matière d'immigration.

Mandat

- Favoriser la concertation des partenaires du milieu;
- mobiliser les acteurs concernés par l'immigration;
- concevoir et mettre en œuvre un plan d'action triennal;
- conseiller la CRÉ en matière d'immigration.

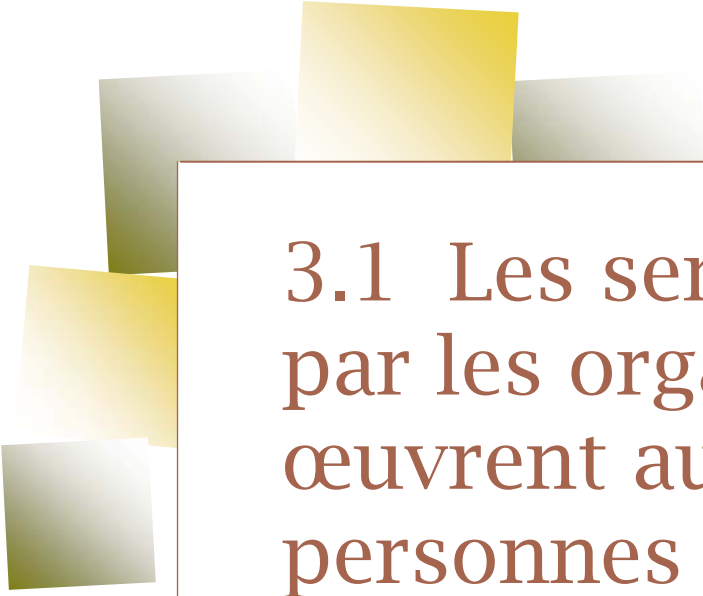
Composition

- Deux personnes représentant la CRÉ
- La coordonnatrice de l'entente pour le support technique
- Deux personnes représentant le MICC
- Une personne représentant le MAMROT
- Une personne représentant le MELS
- Une personne représentant le MESS ou le Conseil régional des partenaires du marché du travail Lanaudière
- Une personne représentant le MDEIE
- Deux personnes par territoire de MRC : soit une personne provenant du milieu municipal et une personne provenant du milieu communautaire
- Une personne représentant l'Agence de la santé et des services sociaux
- Une personne représentant le CSSS du Nord de Lanaudière
- Une personne représentant le CSSS du Sud de Lanaudière
- Une personne représentant le Forum jeunesse Lanaudière
- Une personne représentant les trois commissions scolaires de la région (des Samares, des Affluents et Wilfrid-Laurier)
- Une personne représentant le Cégep régional de Lanaudière
- Une personne représentant la Table des partenaires en développement social de Lanaudière (TPDSL)
- Une personne représentant Service Canada
- Une personne représentant les six CLD de la région
- Une personne représentant les cinq CJE de la région
- Une personne représentant la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL)
- Une personne représentant la Fédération des caisses Desjardins de Lanaudière
- Une personne représentant les SADC
- Une personne représentant le CRÉDIL
- Une personne représentant Perspectives Nouvelles Inc.
- Une personne représentant l'UPA
- Une personne représentant les chambres de commerce
- Une personne représentant la direction des gestionnaires en ressources





LES SERVICES ET LES
PROGRAMMES LIES A
L'IMMIGRATION
DANS LANAUDIÈRE



3.1 Les services offerts par les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes

Dans la région Lanaudière plusieurs acteurs travaillent à favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes immigrantes.

CRÉDIL

Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière est un organisme de coopération internationale (OCI) fondé en 1976. Le Crédil est financé par les programmes PANA et PARI du MICC. Leurs mandats en immigration visent :

- L'accueil, l'établissement et l'accompagnement des nouveaux arrivants;
- l'accueil et l'installation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières pris en charge par le Gouvernement du Québec;
- favoriser le rapprochement interculturel.

Perspectives Nouvelles Inc.

Perspectives Nouvelles Inc. offre des services aux chercheurs d'emploi de la région Lanaudière, plus spécifiquement aux personnes de 45 ans et plus, aux personnes immigrantes et aux minorités visibles. Perspectives Nouvelles inc, est financé par le MICC par le programme PANA du MICC et par Emploi-Québec pour son service spécialisé pour personnes immigrantes, programme complémentaire au programme PANA. Leurs mandats pour le PANA visent:

- L'accompagnement et le soutien à l'adaptation au marché du travail (Globe Lanaudière);
- service d'orientation professionnelle.

Selon le service, des rencontres individuelles ou de groupe sont offertes.

DÉCLIC

Intervenir au niveau de l'analphabétisme et du décrochage scolaire en offrant aux adultes faiblement scolarisés, ainsi qu'aux familles, des ressources en formation et en prévention. L'organisme donne des cours d'alphabétisation aux personnes immigrantes de Berthierville et des environs.

Centre d'interprétation professionnelle Lanaudière

Le mandat de l'organisme est la formation et l'intégration en emploi de la clientèle féminine. Il accueille les femmes et les guide dans la recherche d'emploi, le retour aux études ou à la santé. Le Centre d'interprétation professionnelle Lanaudière a également mis sur pied un organisme d'alphabétisation dans la MRC de L'Assomption pour répondre aux besoins d'une clientèle mixte, soit « l'Univers des mots ». Il compte ainsi parmi sa clientèle des femmes immigrantes de la Colombie, d'Haïti et du Portugal.

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

Il y a deux CALACS dans la région Lanaudière, soit à Joliette et à Terrebonne. La mission de l'organisme est de travailler à aider les femmes et adolescentes agressées sexuellement, à sensibiliser et conscientiser la population à la problématique des agressions à caractère sexuel et à lutter pour obtenir des changements sociaux, légaux et politiques, et ce, dans une perspective féministe. Dans la nouvelle stratégie d'orientation de l'organisme, l'intervention auprès des femmes immigrantes a été ajoutée.

Municipalité de Rawdon

La municipalité a une entente spécifique avec le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles dans le cadre du programme PRI pour susciter l'établissement d'immigrants sur son territoire, faciliter l'intégration socioéconomique, assurer le développement de relations interculturelles harmonieuses et favoriser l'accès à l'égalité en emploi dans les services municipaux. La ressource embauchée, pour le service d'accueil et d'intégration aux nouveaux arrivants, a la responsabilité de créer des liens avec les organismes sociocommunautaires et les organismes para-municipaux, de faire de l'accompagnement en recherche d'emploi, d'aider à la recherche de logements, d'appuyer les autres intervenants du milieu et d'intégrer les personnes immigrantes à la communauté de Rawdon.

Les Carrefours Jeunesse-Emploi de Lanaudière

Offrir des services d'aide à l'emploi aux jeunes âgés entre 16 et 35 ans.

Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm : le nouveau projet « Service de liaison et d'intégration aux entreprises – Volet immigration » est en place depuis l'automne 2009. Ce service de placement (emploi et/ou stage), d'accompagnement et de suivi sera offert aux travailleurs immigrants ainsi qu'aux entreprises. Son objectif est de faciliter l'intégration des travailleurs immigrants dans leur nouvel environnement de travail pour favoriser leur maintien en emploi. Pour bien travailler avec la personne immigrante, le chef d'entreprise et l'équipe de travail pourront améliorer leur connaissance et leur compréhension des valeurs et des différentes cultures. Le CJE pense également élaborer un guide d'intégration destiné à la fois aux travailleurs immigrants et à l'entreprise.

CLD L'Assomption

Dans sa planification stratégique 2008-2010, on y retrouve des actions concrètes visant l'immigration. De plus, à l'automne 2009, l'organisme a réalisé une activité destinée à des chinois investisseurs afin de leur faire découvrir la MRC de L'Assomption. Ce fut une activité bien réussie qu'il espère refaire l'an prochain.

UPA

Annuellement, plusieurs fermes agricoles (environ 100) font une demande au Programme des travailleurs agricoles saisonniers étrangers pour embaucher environ 500 travailleurs migrants dans la région Lanaudière. Ces travailleurs

viennent pour une période d'environ 8 mois, grâce à des ententes entre le Gouvernement du Canada et principalement le Mexique et la Jamaïque. Des travailleurs migrants proviennent également d'une entente entre le Guatemala et l'organisme Fondation des entreprises pour le recrutement de la main-d'œuvre étrangère (FERME) pour une durée de 1 à 2 ans. Depuis peu, les producteurs agricoles ont la possibilité d'appliquer sur le programme. Une ferme de bisons et une ferme laitière emploient actuellement des travailleurs agricoles. Finalement, grâce à un fonds pour de la formation, l'UPA donne environ 3 cours d'espagnol à des producteurs et leurs employés lanaudois pour les préparer à recevoir les travailleurs migrants à leur arrivée.

Fédération des chambres de commerce du Québec

L'organisme offre des formations aux entreprises membres afin de les sensibiliser sur les bienfaits de l'immigration. La formation se nomme « Formation sur la main-d'œuvre diversifiée ». Cette formation vise à :

- Identifier les besoins potentiels d'une main-d'œuvre diversifiée et d'un milieu de travail inclusif dans une économie mondialisée;
- définir les principales actions à mettre en place pour attirer et intégrer une main-d'œuvre diversifiée en fonction des besoins propres de leur entreprise;
- se familiariser avec les étapes à suivre dans l'élaboration d'un « plan d'inclusion de la diversité » adapté à leur situation.

Commission scolaire des Samares

La Commission scolaire portera une attention particulière aux jeunes immigrants afin que les élèves puissent, dès leur arrivée, être intégrés dans les classes régulières. Une ressource pédagogique est mise au service des écoles afin de les outiller et de former le personnel qui œuvre auprès des élèves nécessitant une mesure de francisation. Cette personne établit des liens avec les partenaires de la communauté afin de faciliter les rapports avec les familles.

Commission scolaire des Affluents

La Commission scolaire a formé en 2007, un comité sur l'inter culturalisme qui discute de plusieurs aspects dont :

- L'aspect pédagogique et administratif de l'accueil, l'intégration et la francisation des élèves;
- la préparation des milieux et soutien aux intervenants scolaires face à l'accueil et l'intégration;
- le soutien du personnel auprès des personnes nouvellement arrivées;
- le développement d'un modèle d'accueil et de francisation des élèves nouvellement immigrés ou dont la langue maternelle n'est pas le français (la trousse Vire-Vent, implantée en 2009-2010;
- élaboration d'une politique d'intégration des nouveaux immigrants/des gens issus des minorités ethniques à la CSA (élèves, parents et personnel).

3.2 Les programmes de financement ministériel liés à l'immigration

1. Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA)

Ce programme d'aide financière vise à soutenir les organismes à but non lucratif qui souhaitent apporter leur contribution à l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants à la société québécoise. Le PANA a trois volets, soit :

1. L'accueil, l'établissement et l'accompagnement des nouveaux arrivants;
2. l'accueil et l'installation des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières pris en charge par le Gouvernement du Québec;
3. la recherche de logements pour les demandeurs d'asile nouvellement arrivés.

2. Programme régional d'intégration (PRI)

Ce programme d'aide financière vise à soutenir des actions concertées des partenaires locaux et régionaux en vue d'accroître l'apport de l'immigration au développement démographique, social, culturel et économique du Québec. Le PRI a deux volets, soit :

1. Soutien des organismes à but non lucratif en régionalisation de l'immigration;
2. soutien aux organismes publics en immigration.

3. Programme Action diversité (PAD)

Ce programme d'aide financière à l'intention des organismes réalise des projets structurants pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du ministère en matière de diversité afin de favoriser la pleine participation des Québécois de toutes origines au développement de la société québécoise. Les projets soutenus doivent répondre à l'un ou à l'autre des objectifs suivants :

- Appuyer les personnes des communautés culturelles dans leur adaptation aux réalités des milieux de vie, notamment celles du milieu du travail;
- encourager l'ouverture de la société au pluralisme et favoriser le rapprochement interculturel entre les Québécois;
- prévenir et combattre le racisme et la discrimination, en soutenir les victimes, notamment celles qui subissent l'exclusion en raison de plusieurs motifs de discrimination, par exemple les jeunes hommes, les femmes et les minorités sexuelles;
- contribuer à prévenir l'adhésion de jeunes des communautés culturelles aux gangs de rue ;
- préparer et former des personnes des communautés culturelles à occuper des lieux et des postes de décision, notamment au sein de conseils d'administration et d'instances locales et régionales, et à favoriser leur participation à la vie publique.

4. Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI)

Ce programme possède deux volets : le premier détermine le milieu de formation et le cours auquel l'immigrant sera inscrit en fonction principalement de son niveau de scolarité, de son projet d'intégration socioprofessionnelle et de ses compétences langagières. Le second vise à soutenir l'immigrant dans sa démarche d'apprentissage du français, langue seconde, afin qu'il puisse s'intégrer à la société québécoise francophone.

5. Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)

Ce programme est une mesure incitative qui vise à soutenir les entreprises québécoises afin qu'elles embauchent des personnes immigrantes ou issues d'une minorité visible pour combler leurs besoins en main-d'œuvre et les soutenir pour l'accueil et l'intégration de ceux-ci dans leur milieu de travail. Ce programme permet également aux nouveaux arrivants d'acquérir une première expérience de travail nord-américaine dans leur domaine de compétence et faciliter leur intégration socioéconomique et linguistique en milieu de travail. Finalement, le PRIIME tend à favoriser le maintien en emploi des personnes embauchées.

5.1 Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (Projet IPOP)

Le projet IPOP est une adaptation apportée au PRIIME pour répondre à des besoins spécifiques. Son objectif est de soutenir les personnes formées à l'étranger pour une profession régie au Québec par un ordre professionnel, pour leur intégration dans un premier emploi. Le projet vise aussi à soutenir les employeurs au moyen d'une aide financière pour l'embauche et l'intégration en emploi de ces personnes.

6. Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des Immigrants (PAFILI)

Ce programme d'aide financière est accordé à l'étudiant admis au programme d'intégration des immigrants (PILI) afin de l'aider à poursuivre sa formation linguistique à temps complet ou partiel.

7. Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

Ce programme canadien a pour objectif de favoriser l'immigration des gens d'affaires au Canada et au Québec. L'aide financière est octroyée sous forme de contribution non remboursable.

8. Programme d'accueil et d'installation des réfugiés (PAIR)

Ce programme a pour but d'assurer l'accueil des réfugiés et des personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières et de leur fournir les biens essentiels à leur établissement. L'aide accordée prend la forme d'une aide matérielle, d'une allocation et/ou de prêt.

9. Pacte pour l'emploi

Nouveau programme provincial dont le but est de maintenir la force de l'économie. Pour 2009-2010 des actions en immigration seront entreprises par le comité du Pacte pour l'emploi de la région Lanaudière.

10. Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Ce programme vise à soutenir le développement et la reconnaissance des compétences dans les entreprises; et est géré par Emploi-Québec. Ce programme offre plusieurs activités aux personnes immigrantes, dont l'alphabétisation, la formation de base et la francisation. Les activités de francisation admissibles visent les travailleurs nés à l'extérieur du Québec et qui ne parlent pas le français. Elles visent la maîtrise de la communication orale et écrite de base.

11. Programme des travailleurs agricoles saisonniers

Ce programme géré par le gouvernement fédéral, permet le mouvement des travailleurs étrangers en vue de répondre aux besoins saisonniers des producteurs canadiens durant les périodes de pointe de récolte et de plantation, quand il existe traditionnellement des pénuries de travailleurs canadiens qualifiés. Le programme est exploité en vertu d'accords bilatéraux signés (entre le Canada et le pays participant) qui établit des ententes et des responsabilités administratives.

12. Programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français pour les élèves non francophones (PASAF)

Ce programme géré par le MELS est offert aux écoles des commissions scolaires francophones du Québec. Le financement est accordé pour l'élève non francophone qui satisfait aux critères suivants :

- Inscrit pour la première fois à l'enseignement en français;
- dont la connaissance de la langue française ne lui permet pas de suivre;
- sans soutien, ses cours dans une classe ordinaire en français;
- inscrit dans une école d'une commission scolaire francophone qui ne participe pas à un programme d'échange scolaire.

13. Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)

Ce programme géré par le MELS est offert aux commissions scolaires qui répondent aux critères suivants :

- Définissent les conditions nécessaires à l'ouverture et à la constitution de cours de langue et de culture d'origine dans leurs écoles;
- déterminent les critères d'admissibilité des élèves issus de l'immigration ou appartenant à un même groupe ethnique;
- un élève ne peut s'inscrire à plus d'un cours de langue d'origine.

14. Soutien aux activités interculturelles (3020)

Cette mesure gérée par le MELS contribue à la mise en œuvre dans le milieu scolaire, à la mise en place de modèles d'intervention et de projets en matière d'intégration des élèves issus de l'immigration et d'éducation de l'ensemble des élèves aux valeurs communes et pluralistes.

15. Services complémentaires prévus au Régime pédagogique

Ce service géré par le MELS est offert dans le cadre où l'élève éprouve des difficultés d'adaptation et d'apprentissage (élève à risque), il a de même, droit aux services éducatifs adaptés même s'il participe au programme d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

16. Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) est un programme accéléré de sélection de travailleurs qualifiés en vigueur depuis le 14 février 2010 et conçu spécialement pour :

- les travailleurs temporaires occupant un emploi spécialisé au Québec;
- les étudiants étrangers diplômés du Québec ou en voie de l'être.

Le PEQ vise à délivrer rapidement un certificat de sélection du Québec (CSQ) aux travailleurs et aux diplômés qui en font la demande et satisfont à certaines exigences. Le cas échéant, un certificat de sélection est également délivré à leur époux ou à leur conjoint de fait ainsi qu'aux enfants à charge inclus dans leur demande.

Le PEQ prévoit des conditions d'admissibilité différentes pour les travailleurs temporaires et les diplômés du Québec.

17. Mesures suggérées par la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014

Mesure : Faciliter l'accès au marché du travail

L'intégration professionnelle des jeunes immigrants et des jeunes de minorités visibles se heurte à de nombreux obstacles. L'absence d'expérience de travail au Québec, la difficulté de mettre à niveau leurs compétences et de faire reconnaître leurs diplômes acquis à l'étranger ainsi qu'une connaissance insuffisante du français, constituent les principales difficultés à surmonter lorsqu'ils veulent intégrer le marché du travail.

Pour y remédier, le gouvernement propose des solutions concrètes. Au début de 2008, le Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a présenté son plan de mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration, d'accès à l'emploi et de francisation. Ainsi, l'offre gouvernementale de francisation sera bonifiée. Dans le Pacte pour l'emploi du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, également présenté en 2008, une attention particulière est portée à la population immigrante.

Moyens d'action

Actions	Responsables ministériels	Partenaires
Accorder un crédit d'impôt remboursable aux employeurs qui offrent un stage en milieu de travail aux personnes immigrantes.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.	Ministère des Finances et Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
Faciliter, dans le cadre de la mesure Québec pluriel, l'insertion professionnelle ou le retour en emploi ou aux études, de jeunes issus des communautés culturelles ou des minorités visibles.	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.	Organismes spécialisés en employabilité et organismes intervenant auprès des jeunes issus des communautés culturelles ou des minorités visibles.
Offrir des emplois d'été valorisants aux jeunes des minorités visibles.	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.	Ministères et organismes publics, Ville de Montréal, secteurs privé et communautaire.

Mesure : Accroître l'implication des jeunes des communautés culturelles

Pour que les jeunes issus de l'immigration puissent apporter une contribution enrichissante à la vie sociale, culturelle et économique du Québec, il importe d'agir en étroite partenariat avec les acteurs concernés. Cette action vise à leur offrir

la possibilité de participer à l'élaboration et au suivi des plans d'action jeunesse ainsi qu'aux débats publics et aux discussions concernant la jeunesse québécoise.

Moyen d'action

Action	Responsable ministériel	Partenaires
Soutenir l'instance de représentation et de concertation des jeunes issus des communautés culturelles.	Secrétariat à la jeunesse.	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, organismes des communautés culturelles et organismes jeunesse.

Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES ACTEURS QUI ONT PARTICIPÉ AUX CONSULTATIONS SUR L'IMMIGRATION

Partenaires	Organismes
Lise côté	Perspectives Nouvelles Inc.
Lisette Falker	Action famille Lavaltrie Inc.
Catherine Beaulé	CJE des Moulins pour les CJE de la région
Barthélemy E N Lokoka	AMINATE
Valentina Acosta	Accueil et intégration des nouveaux arrivants de Rawdon
Elsy Maythee Elias Lopez	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Martin Richard	CS des Affluents
Natasha Normand	CRÉDIL
Bernard Bohmert	CRÉ Lanaudière
Danielle Lemoine	Direction Emploi-Québec
Roger Pedneault	Direction Emploi-Québec

ANNEXE 2 : LEXIQUE ET ACRONYMES

LEXIQUE

Accueil : action de recevoir une personne immigrante nouvellement arrivée, de l'écouter et de répondre à ses besoins immédiats.

Francisation : processus qui vise la généralisation de l'utilisation du français comme langue de travail et de communication dans la société d'accueil.

Immigration : action de s'établir temporairement ou définitivement dans un pays autre que le pays d'origine.

Interculturel : qui concerne les contacts entre les personnes de différentes cultures.

Intégration : action d'intégrer une personne dans un milieu afin qu'elle puisse se sentir chez-elle.

Migrant : Travailleur originaire d'une région économiquement peu développée s'expatriant pour trouver du travail, ou un travail mieux rémunéré. Personne qui se déplace d'une localité à une autre pour travailler.

Résident temporaire : un résident temporaire est un ressortissant étranger à être présent sur le territoire pour une période limitée et qui quittera le territoire à l'expiration de son statut, à moins que ce statut soit prolongé ou qu'il acquière un autre statut, il peut s'agir : d'un travailleur temporaire, d'un étudiant étranger, d'un visiteur (touriste) ou d'un titulaire de permis de séjour temporaire.

Travailleur temporaire : une personne dont le but principal de séjour est de travailler pour un employeur déterminé et qui est autorisé à le faire.

ACRONYMES

AFP	Attestation formation professionnelle
CJE	Carrefour jeunesse-emploi
CLE	Centre local d'emploi
CRÉ	Conférence régionale des élus (es)
CS	Commission scolaire
FGA	Formation générale adulte
FGJ	Formation générale jeune
FP	Formation professionnelle
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MRC	Municipalité régionale de comté
OC	Organismes communautaires
OP	Organisme public
SJ	Stratégie jeunesse



ANNEXE 3 : LISTE DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

L'insertion socioprofessionnelle des jeunes immigrants

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Direction des affaires publiques et des communications du Ministère, de l'Immigration et des Communautés culturelles, Pour enrichir le Québec, Franciser plus, intégrer plus, 2008.

Conférence régionale des élus(es) Lanaudière, portrait régional sur l'immigration, mai 2009.

Université de Sherbrooke, la réussite scolaire des groupes d'immigrants et des groupes d'autochtones du Québec, modèles de collaboration entre la famille et l'école, Michèle Vatz-Laaroussi.

Service du développement économique ville de Québec, Portrait de la population immigrante de la ville de Québec, juin 2009.

RQUODE, guide de la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes.

Centre Métropolis du Québec-Immigration et métropoles, Université de Sherbrooke, Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec. Une question de perspective, Annick Lenoir-Achdjian, juin 2009.

Les nouveaux arrivants ayant obtenus leur résidence permanente, Politique québécoise en matière d'immigration et d'intégration des personnes immigrantes. MCCC, 16 avril 2008

Catherine Ouellet, économiste à Emploi-Québec « Les jeunes 15-29 ans et le marché du travail, octobre 2009

Stratégie Jeunesse 2009-2014, Québec

SITES INTERNET

CRÉ Lanaudière, <http://www.cre-lanaudiere.qc.ca>

Information sur le marché du travail <http://www.emploiuebec.net/imt/perspectives.asp>

Emploi-Québec, <http://www.emploiuebec.net>

Pacte pour l'emploi : <http://www.emploiuebec.net/pacte-emploi-plus/index.asp>

Offre de service aux entreprises : <http://www.mess.gouv.qc.ca/thematiques/emploi/#5>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, <http://www.mels.gouv.qc.ca>

Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca>

Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA) : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/partenaires/aide-financiere/pana.html>

Programme *Action diversité* (PAD): <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/organismes-associations/action-diversite.html>

Programme régional d'intégration (PRI): <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/partenaires/aide-financiere/pri.html>

Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFIL): <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-quebec/temps-complet/aide-financiere/index.html>

Commission scolaire des Samares, <http://www.cssamares.qc.ca>

Commission scolaire des Affluents, www.csaffluents.qc.ca

Groupe de travail interministériel, CTECH Emploi-Qc, juin 2008. http://www.cetech.gouv.qc.ca/publications/pdf/Immigrants_et_marche_du_travail_juin_2008.pdf

Centre multiservice des Samares, <http://www.centremultiservice.ca>

